

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET
SECONDAIRE-SPÉCIAL DE LA RÉPUBLIQUE
D'OUZBEKISTAN**

**INSTITUT DES LANGUES ÉTRANGÈRES D'ÉTAT DE
SAMARCANDE
FACULTÉ DE PHILOGIE ROMANO-GERMANIQUE
CHAIRE DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE FRANÇAISES**

TRAVAIL INDIVIDUEL

THÈME: Semantique des formes impersonnelles

Dirigeant scientifique:

Nasimova D

Travail effectué:

étudiante du groupe 3. 06

Abdousalomova M.

SAMARCANDE 2015

Table des matières

1.Introduction	2
2.LA PARTIE GENERALE :.....	4
2.1Comment les auteurs de grammaires définissent-ils les verbes et les locutions impersonnels ?	8
2.2La question du sujet dit « logique »	11
2.3La fonction de la construction impersonnelle	14
2.4Les pronoms sujet il, ce et cela/ça	15
2.5Différents type de verbes et locutions impersonnels selon Olsson	16
2.6La concurrence entre il, ce et cela (ça)	17
2.7Différents types du sujet logique	18
Conclusion.....	25

INTRODUCTION

Les verbes impersonnels (désignés aussi par unipersonnels par les grammairiens modernes) sont certains verbes défectifs qui s'emploient seulement à la troisième personne du singulier, et qui n'ont point de sujet déterminé. *Il*, sujet des propositions, *il cultive, il fleurit*, peut être remplacé par un nom, *le laboureur cultive, l'arbre fleurit* ; il est donc un sujet déterminé. Mais si on dit : *il pleut, il tonne*, dans ce cas il ne peut se traduire ni par un nom de personne, ni par un nom de chose ; c'est donc un sujet indéterminé.

En d'autres termes, dans les verbes impersonnels, le pronom *il* ne tient la place d'aucun nom, et n'est pas réellement le sujet du verbe, il en occupe la place, il l'annonce ; mais le véritable sujet est placé après le verbe, et se présente sous la forme d'un complément.

Exemples : Au lieu de dire : *un Dieu est dans le ciel, étudier est nécessaire*, on dit : *il est un Dieu dans le ciel ; il est nécessaire d'étudier* ; phrases dans lesquelles le sujet apparent est *il*, mais dont le sujet réel est *Dieu, étudier*.

Un verbe peut n'être employé qu'aux troisièmes personnes et n'être point un verbe impersonnel. Le caractère d'un impersonnel est d'avoir un sujet indéterminé, c'est-à-dire un sujet qui ne représente ni une personne, ni une chose.

Les verbes impersonnels sont ainsi appelés, parce que l'action qu'ils expriment ne peut être attribuée à une personne.

Les types de forme impersonnelle

Ils se divisent en verbes essentiellement impersonnels, c'est-à-dire qui n'existent qu'à la troisième personne du singulier, et en verbes accidentellement impersonnels, c'est-à-dire qui existent aux autres personnes, mais qui changent de sens lorsqu'ils sont employés impersonnellement.

les verbes **essentiellement impersonnels** (ex. : *il pleut, il gèle, il vente, il faut, il y a, il est question de, il fait nuit/jour*, etc.) ;

Chaque verbe impersonnel qui exprime un phénomène de la nature, comme *il pleut, il tonne*, forme, à proprement parler, une proposition complète à lui seul. Le sujet et l'attribut sont compris dans le radical : *il pleut, il tonne*, sont pour, *le pluie est pleuvant, le tonnerre est tonnante* ; et comme, en français, un verbe ne saurait être exprimé à un mode personnel sans avoir un sujet, on les fait précéder du pronom personnel *il*, pris dans un sens indéfini, et dont, en ce cas, l'unique fonction est de marquer la troisième personne.

- ***Il faut*** est le seul verbe essentiellement impersonnel qui n'exprime point un phénomène de la nature.

- Un verbe essentiellement impersonnel peut devenir figurément transitif ou intransitif.

Exemple : *Le prédicateur a tonné contre les vices du siècle.*

- Le verbe ***faire***, suivi d'un adjectif, forme quelques locutions impersonnelles qui ont rapport aux influences atmosphériques, comme celles-ci : *il fait chaud, il fait froid*, dans lesquelles le verbe *faire* n'a pas d'autre fonction que de donner aux idées de chaleur et de froid une forme verbale qui, en français, n'a pas d'expression simple équivalente.

Lorsque les verbes essentiellement impersonnels sont suivis d'un nom précédé d'une des formes indéfinies *un, une, du, de la, des*, le nom est le véritable sujet, et le pronom *il*, qui le représente, n'est que le sujet apparent de la proposition.

Exemple : *il pleut du sang ; il grêle des pierres ; sang et pierres* sont les sujets réels représentés par le pronom *il*, qui conserve aux verbes *pleuvoir* et *grêler* leur forme impersonnelle

Les verbes **occasionnellement impersonnels** qui peuvent également être employés dans une phrase de forme personnelle (ex. : *il convient de, il importe de, il est prouvé que, il s'est produit, il s'agit de, il se peut que, il semble que, il est certain que, etc.*).

Chaque verbe impersonnel qui exprime un phénomène de la nature, comme *il pleut, il tonne*, forme, à proprement parler, une proposition complète à lui seul. Le sujet et l'attribut sont compris dans le radical : *il pleut, il tonne*, sont pour, *le pluie est pleuvant, le tonnerre est tonnante* ; et comme, en français, un verbe ne saurait être exprimé à un mode personnel sans avoir un sujet, on les fait précéder du pronom personnel *il*, pris dans un sens indéfini, et dont, en ce cas, l'unique fonction est de marquer la troisième personne.

- ***Il faut*** est le seul verbe essentiellement impersonnel qui n'exprime point un phénomène de la nature.
- Un verbe essentiellement impersonnel peut devenir figurément transitif ou intransitif.

Exemple : *Le prédicateur a tonné contre les vices du siècle.*

- Le verbe ***faire***, suivi d'un adjectif, forme quelques locutions impersonnelles qui ont rapport aux influences atmosphériques, comme celles-ci : *il fait chaud, il fait froid*, dans lesquelles le verbe *faire* n'a pas d'autre fonction que de donner aux idées de chaleur et de froid une forme verbale qui, en français, n'a pas d'expression simple équivalente.

● Lorsque les verbes essentiellement impersonnels sont suivis d'un nom précédé d'une des formes indéfinies *un, une, du, de la, des*, le nom est le véritable sujet, et le pronom *il*, qui le représente, n'est que le sujet apparent de la proposition.

Exemple : *il pleut du sang ; il grêle des pierres ; sang et pierres* sont les sujets réels représentés par le pronom *il*, qui conserve aux verbes *pleuvoir* et *grêler* leur forme impersonnelle

Les verbes accidentellement impersonnels

- Dans les verbes impersonnels qui, comme *il arrive*, *il importe*, n'expriment point un phénomène de la nature, le pronom sujet *il* a plus d'importance. Non seulement il indique la troisième personne, mais il équivaut à *cela*, et représente une proposition subordonnée au verbe personnel.

Exemple : *Il importe que nous soyons religieux*, est pour *Soyons religieux*, ***Cela*** importe.

- Beaucoup de verbes attributifs sont pris accidentellement comme impersonnels. Leur sujet alors ne représente pas une personne ou une chose déterminée, et signifie *cela*. Ainsi le verbe *convenir* est un verbe intransitif qui a toutes ses personnes, car on dit : ***Je conviens*** de ce que vous dites ; ***vous convenez*** que vous avez tort. Cependant, il est pris impersonnellement dans cette phrase : ***Il convient*** d'être réservé dans son langage, qu'on peut décomposer ainsi : Être réservé dans son langage (***cela***) convient.

Exemple : *Il importe que nous soyons religieux*, est pour *Soyons religieux*, ***Cela*** importe.

- Le verbe *être*, suivi d'un adjectif, devient impersonnel dans un très grand nombre de locutions.

Exemple : *Il est beau de défendre sa patrie. Il est doux de prier.*

- Quand les verbes accidentellement impersonnels sont suivis d'un substantif, celui-ci est le véritable sujet, et le pronom *il* n'est que le sujet apparent.

Exemple : Dans cette phrase : *Il est des hommes qui aiment le faux brillant*, c'est moins le verbe qui est impersonnel que la forme syntaxique car *il est des hommes* équivaut à *des Hommes sont qui*, etc. ; *des Gens se rencontrent qui*, etc. ; et si la forme impersonnelle est préférée dans ces phrases, c'est qu'elle rend plus générale l'idée qu'on veut exprimer.

LA CONSTRUCTION IMPERSONNELLE

Une construction est dite « impersonnelle » lorsque le sujet **il** ne désigne rien de tangible et qu'il ne renvoie à aucun antécédent (il ne remplace aucun nom). **Il** peut parfois être remplacé par **ce**.

Ex. : **C'**est trop tôt, l'enfant ne peut pas déjà être prêt à naître.

La construction impersonnelle est un passage obligé pour les verbes spécifiquement impersonnels,

Ex. : **Il** faudra bien qu'**il** pleuve pour que les légumes poussent.

mais les autres verbes peuvent aussi en bénéficier.

Ex. : **Il** est temps de lui avouer qu'**il** y a longtemps que je l'aime.

LES TEMPS DE VERBE

Tous les modes et les temps peuvent être employés dans une construction impersonnelle, sauf l'impératif qui n'a pas de troisième personne.

LES VERBES SPÉCIFIQUEMENT IMPERSONNELS

Il s'agit des verbes qui ne peuvent être employés qu'à la troisième personne du singulier.

Quelques-uns de ces verbes ne sont spécifiquement impersonnels que lorsqu'ils prennent un sens particulier, lorsque tel est le cas, le sens est indiqué entre parenthèses.

Les verbes spécifiquement impersonnels

s'agir	s'en falloir	pleuvoir
apparoir (il appert)	flotter (pleuvoir)	pleuvoter
barder (ça barde)	glacer (verglasser)	pluviner
bichoter	gouttiner	se pouvoir (il se peut)
brouillasser	grêler	repleuvoir
bruiner	grésiller (tomber du grésil)	tonner(tonnerre)

brumasser	neigeoter	vaser(pleuvoir)
brumer	neiger	venter
crachiner	pleuvasser	verglacer
dracher	pleuviner	
falloir	pleuvioter	

2.1 Comment les auteurs de grammaires définissent-ils les verbes et les locutions impersonnels ?

Commençons par la définition de la catégorie générale, c'est-à-dire de ce que nous avons nommé la construction impersonnelle et ce que les grammaires variées appellent verbes, tours, tournures, expressions, etc. impersonnels. Les définitions relevées dans les grammaires sont de trois types : formelle, sémantique ou combinée. Nous pouvons trouver des exemples du premier type chez Wagner et Pinchon :

« On rencontre en français beaucoup d'exemples dans lesquels le verbe du prédicat est mis en relief en tête de la phrase à la 3^e personne du singulier. »

Brunot par contre se sert de critères purement sémantiques :

« Il existe [...] une façon spéciale de concevoir l'action ou l'état, où la pensée part de l'idée de l'acte, non du sujet qui le fait. On a plusieurs fois parlé de verbes unipersonnels : il neige, c'est impersonnels, qu'il faut dire. Ils n'ont point de personnes, pas même une. »

La plupart des définitions entre dans la troisième catégorie : elles consistent en une partie

sémantique qui caractérise d'habitude la valeur du pronom sujet il. C'est la définition de Grevisse qui nous servira d'illustration parfaite pour la définition mixte :

« Les verbes impersonnels sont des verbes employés seulement à la troisième personne du singulier ; ils ont ordinairement [...] comme sujet ' il ' impersonnel, c'est-à-dire qui ne désigne aucun être ou aucune chose : il pleut. » Notre recherche nous a amenée à la conclusion que ce sont essentiellement les différentes conceptions du pronom sujet il qui distinguent les définitions de divers auteurs. Nous allons donc porter plus d'attention à ce problème dans la section suivante.

Revenons aux deux catégories des constructions impersonnelles : verbes essentiellement impersonnels et verbes construits impersonnellement. Il apparaît que, pour bien des auteurs de grammaires, les deux termes sont explicites à tel point qu'ils n'exigent pas d'interprétation complémentaire. C'est surtout le cas pour G. et R. Le Bidois, Baylon et Fabre, G. Mauger et de Delatour, qui se bornent à liste des verbes et locutions verbales, sans préciser d'après quels critères ceux-ci ont rangés dans chaque catégorie. Les deux termes en question sont par contre bien définis chez Ducháček. Commençons par la citation de sa définition pour la catégorie des verbes essentiellement impersonnels : « Les verbes impersonnels (unipersonnels) ne présentent que la 3^e personne du singulier. Ils n'ont pas de véritable sujet. Leur sujet apparent il est une particule dépourvue de signification personnelle. »

Apparemment, cette définition ne diffère de la définition générale que par les mots ne...que. Les verbes et locutions construits impersonnellement sont caractérisés de la façon suivante : « On peut construire impersonnellement un grand nombre de verbes intransitifs, passifs et pronominaux quand le sujet doit être inversé. »

« Il importe peu à remarquer qu'en dehors des verbes peu nombreux qui ne sont qu'impersonnels comme falloir, il y a une foule de verbes ordinaires qui s'emploient impersonnellement. Pout mieux dire, il y a, à côté de la construction personnelle ordinaire : 'un wagon arrive aujourd'hui ' une construction impersonnelle : Il arrive aujourd'hui un wagon. Pour mesurer l'extension de cette forme impersonnelle, instrument essentiel du langage, il faut considérer qu'elle s'applique à des verbes actifs, ou simples ou pronominaux : ' il arrive, il se peut ', et aussi à des verbes à forme passive. »

Notre conclusion de ces définitions sera que les verbes essentiellement impersonnels sont des verbes qui n'existent qu'à la 3^e personne du singulier, alors que les verbes construits impersonnellement sont des verbes qui peuvent prendre, en dehors de la 3^e personne du sigulier, aussi toutes les autres personnes du singulier et du pluriel. Ce peuvent être des verbes quelconques : transitifs ou intransitifs, actifs ou passifs, pronominaux ou non-pronominaux. Finalement, quelques auteurs, dont notamment Bonnard, Brunot et Grevisse, ne spécifient que le sens du deuxième terme. Voici la définition de Brunot :

2.2 La question du sujet dit « logique »

Afin de pouvoir discuter la question du sujet logique, il est indispensable de définir la notion de sujet en tant que tel. Malgré le fait que le sujet soit « une notion fondamentale et admise à peu près par tous les linguistes » nous nous heurtons à bien des difficultés en voulant le définir. Premièrement, des siècles d'usage en ont beaucoup élargi le sens, surtout quand ce mot, un terme de la logique aristotélicienne, a été repris par la lingustique ». Deuxièmement, à cause de la variété des courants et et des points de vue des lingusites, une grande confusion règne dans la terminologie concernant cette notion. Non seulement des épithètes variés tels que logique, psychologique, grammatical, formel, etc. ont été ajouté au mot sujet par les linguistes et de

nouveaux termes tels que thème et agent ont été introduit, mais encore les significations de ces termes sont si entrelacées qu'il est difficile de les distinguer les uns des autres.

Comment les auteurs des grammaires réagissent à cette confusion ? La plupart des grammaires que nous avons consultées donnent une définition formelle : « le sujet donne au prédicat ses marques de personne, de nombre et, dans certains cas, de genre : NOUS dormons » D'ordinaire, à côté de cette définition formelle, d'autres caractéristiques du sujet sont fournies : « le sujet est ce dont on dit quelque chose, ce quelque chose étant le prédicat » ; « le sujet normalement précède le verbe » ; podmět [je] větný člen, který je nutným doplňním slovesa (le sujet est un composant de la phrase indispensable au verbe) La seule grammaire, parmi les ouvrages consultés, qui donne une définition purement sémantique est la Grammaire Larousse du XXe siècle : « On appelle sujet (latin subjectus, de subicere=mettre sous) le mot ou désignant l'être, la chose (au pluriel : les êtres ou les choses) qui fait l'action, la subit, est dans un certain état. »

Étant donné que notre attention se concentre sur des verbes et locutions verbales, c'est évidemment la définition formelle du sujet – qui d'ailleurs date du Vaugélas – qui nous intéresse avant tout : Le sujet donne la loi au verbe. Il faut signaler tout d'abord qu'on peut parler de sujet logique dans deux sens différents. Le premier sujet logique est défini chez Baylon et Fabre comme « ce dont on affirme quelque chose ».

Remarquons que la définition est presque identique à celle du sujet tout court citée plus haut. Voilà une preuve du désordre terminologique auquel nous avons déjà fait allusion plusieurs fois. L'autre sujet logique, celui dont nous voulons discuter dans les paragraphes suivants, est un terme employé en relation avec la construction impersonnelle. Prenons comme un point de départ de notre exposé la phrase suivante :

... il m'arrive de me demander... (Yourcenar .p.101)

Selon l'analyse traditionnelle, cette phrase contient deux sujet : réel (ou logique ou vrai) - « de me demander » - et le sujet apparent (ou grammatical) – « il ». Une terminologie spéciale est employée comme à leur habitude, par Damourette et Pichon. Ils appellent soutien le pronom il et repère le sujet logique. Le sujet logique peut avoir non seulement la forme d'un infinitif, comme dans l'exemple cité, mais aussi celle d'un substantif ou celle d'une proposition subordonnée introduite par que :

Oui, il existe un beau quartier. (Ionesco, p.120)

Il vaut mieux que je m'abstienne. (Ionesco, p.122)

L'Analyse des deux sujets se base sur la considération qu'une phrase impersonnelle comme Il existe un beau quartier peut se transformer en une phrase personnelle : Un beau quartier existe où un beau quartier est le sujet de la phrase. Parmi les auteurs que nous avons consultés, la plupart d'entre eux acceptent l'idée de deux sujets. Les opposants de la théorie du sujet logique sont moins nombreux. Ils ont en commun certains arguments mais varient quant à la question de savoir comment qualifier ce qui suit le verbe impersonnel. Pour Brunot c'est un complément d'objet. Sa théorie a été adoptée également par G. et R. Bidois et Gougenheim. Ces derniers, à la différence de Brunot lui-même, n'hésitent pas devant le terme de complément d'objet. « Pour ceux qui le préfèrent » il propose un terme plus neutre : « complétif ». Gougenheim se sert du terme séquence. Quant à Baylon et Fabre, ils admettent que le « souci logique » de l'analyse traditionnelle « n'est pas inintéressant » mais ils en discernent des inconvénients : non seulement « il /ce'est-à-dire le souci logique/ laisse supposer que rechercher le sujet, c'est rechercher 'celui qui fait l'action' », mais aussi il « fait passer au second plan la syntaxe en appelant apparent le sujet grammatical, bien réel cependant

puisque'il donne sa loi au verbe » . Les auteurs proposent une solution à ce problème : « On appellera donc sujet le sujet grammatical ; et on appellera régime (faut de mieux puisque cette fonction particulière n'est pas nommée par les grammaires) ce qu'on appelle avec une belle uniformité sujet, complément ou sujet réel. Le fait que c'est le pronom impersonnel, et non la séquence qui commande la forme du verbe est mentionné par plusieurs grammaires. Contre cette affirmation, Damourette et Pinchon citent une phrase dans laquelle le verbe impersonnel en forme du participe passé s'accorde avec la séquence : « il est morte une dame que Jeanne connaissait un peu. Un autre argument contre l'analyse traditionnelle est la possibilité de remplacer un substantif, dans la fonction de sujet logique, par l'adverbe en qui, normalement, ne peut pas être un sujet. Voilà un exemple de cette pronominalisation : « Mais sois tranquille, Aldo, va, il n'y aura pas d'orage, il n'en arrivera pas. »

En dernier, on reproche à l'analyse traditionnelle de ne pas faire correspondre le sens de la phrase impersonnelle avec celui de la phrase personnelle obtenue par transformation de la première. En analysant les phrases « il traînait des rêves » et « des rêves traînaient » les auteurs de la Grammaire Larousse remarquent que « dans la dernière phrase le substantif répond immédiatement à la question implicite : qu'est-ce qui traînait ? alors que pour la première, il faut supposer une question à double détente : traînait-il quelque chose ? Qu'est-ce que c'était ? » Les auteurs en concluent que l'équivalence sémantique de ces deux phrases est « fort approximative ». Nous n'avons présenté que certains des arguments pour et contre la vieille analyse. Il ressort néanmoins de notre discussion que la question de deux sujets reste toujours ouverte. Il dépend de chaque auteur de choisir telle ou telle opinion.

2.3 La fonction de la construction impersonnelle

Considérons les deux phrases suivantes :

Une page manque.

Il manque une page.

Il est incontestable qu'elles expriment la même idée : l'absence d'une page. Pourquoi la langue a-t-elle besoin des deux structures au lieu d'une seule ? A quoi bon la construction impersonnelle ? Les auteurs des grammaires qui s'occupent de ce problème sont d'accord pour penser que cette construction permet de mettre en relief un élément de l'énoncé mais leurs opinions diffèrent quant à savoir de quel élément il s'agit. Selon Brunot, la fonction de la construction impersonnelle est de mettre en relief l'action : « Si je dis non : un bouton me pousse sur le nez, mais : il me pousse un bouton sur le nez, c'est que mon esprit ne part pas de l'idée d'un bouton, mais de l'idée qu'il me pousse quelque chose qui sera déterminé ensuite. » Et dans un chapitre intitulé Mise en relief de l'action, Brunot dit : « pour la /c'est-à-dire l'action/ faire ressortir, on met aussi le verbe en tête de la phrase ». Et plus loin : « C'est, nous le verrons, par un retour tout-à-fait analogue que l'on donne au verbe la forme impersonnelle : Il est arrivé un train à 11h au lieu de : Un train est arrivé à 11h. L'effet est visible. L'idée verbal est mise en tête. » G. et R. Le Bidois soutiennent une opinion opposée. Ils prétendent que, dans les phrases telles que « il est honteux de mentir » et « c'est un péché de mentir », l'ordre « est dicté par un désir obscur [...] de mettre l'auditeur (ou le lecteur) dans un état momentané d'attente et de curiosité, ou [...] par besoin, inconsciemment senti, de réserver, de garder pour la fin, l'élément qui, du point de vue de l'idée, a le plus d'importance. »

2.4 Les pronoms sujet il, ce et cela/ça

Dans les pages précédentes, nous n'avons parlé que du pronom sujet il, mais la construction impersonnelle peut être introduite également par d'autres pronoms : ce et cela/ ça. Dans les chapitres sur la construction impersonnelle, ce fait n'est pas toujours évident : certains auteurs comme par exemple Wagner et Pichon, Gougenheim et les auteurs de la Grammaire Larousse, ne parlent que du pronom sujet il. Une seule définition de la construction impersonnelle, celle formulée par Hendrich, mentionne à côté de il aussi les pronoms ce et ça : « Neosobní slovesa mají il, popř. zájmeno ce nebo ça. » (Les verbes impersonnels prennent la forme de la 3^e personne du singulier ; et leur sujet grammatical est d'habitude le pronom – sujet il, éventuellement ce ou ça). Selon la définition de Grevisse, « ils /c'est-à-dire les verbes impersonnels/ ont ordinairement [...] comme sujet il impersonnel... », les autres variantes possibles n'y sont pas spécifiées. Les informations concernant l'emploi des pronoms ce et cela/ça sont d'ordinaire incomplètes et imprécises ; elles varient d'une grande grammaire à l'autre. Nous allons donner un aperçu plus détaillé de l'opinion individuelle de chaque auteur particulier dans les chapitres suivants. Dans ce sous-chapitre, nous nous limiterons à la question de la terminologie et de la classification de ces trois pronoms. Les différences entre diverses grammaires ne sont pas trop marquantes : la plupart des auteurs place le morphème il dans le chapitre des pronoms. Ils parlent soit du pronom personnel neutre (par ex. Ducháček), soit simplement du pronom neutre (par ex. Hendrich, Brunot, Sanfeld, etc.). Seuls G. et R. le Bidois et Brunot placent il dans la catégorie spéciale des « nominaux neutres »⁴. comme nominaux aussi les morphèmes ce et cela/ça, tandis que chez tous les autres auteurs ils figurent les pronoms démonstratifs. Ils sont appelés pronoms démonstratifs neutres (par ex. Ducháček) ou pronoms neutres (chez Bonnard, Mauger, etc.) Tous les grammairiens sont d'accord pour dire que la forme cela appartient plutôt à la

langue écrite lors que la variante ça prédomine dans la langue parlée. Il convient aussi de mentionner un autre pronom qui peut avoir une valeur très proche de celle des pronoms cités. Considérons les deux phrases :

1. Il se vend de tomates au marché.
2. On vend des tomates aux marché.

Malgré cette ressemblance de sens, il y a une différence fondamentale entre le pronom indéfini on et les pronoms il, ce et cela/ça : tandis qu'il existe une relation de complémentarité entre il et ce ou cela/ça on ne peut pas l'affirmer de il et on. Ajoutons que toutes les grammaires consultées classent le pronom on parmi les indéfinis, mais pas parmi les neutres.

2.5 La concurrence entre il, ce et cela (ça)

A l'intérieur des catégories mentionnées ci-dessous, nous allons classer les verbes et les locutions selon le pronom sujet qu'ils emploient. Pour les catégories 1. et 2. (les verbes impersonnels), il nous faut étudier la concurrence entre il et cela (ça). Pour les deux dernières catégories (locutions impersonnelles composées du verbe être + attribut), nous devons étudier la concurrence entre il d'un côté et ce ou ça de l'autre. Faut d'exemples, la concurrence entre ce et ça ne retiendra pas notre attention. C'est pour cette même raison qu'Olsson se trouve incapable d'établir les règles concernant la concurrence entre ces deux pronoms et qu'il se contente de commenter la règle formulée par Sandfeld qui est la suivante : « Dès qu'il /c'est à dire pronom ce/ se trouve séparé de être (par ne ou un pronom personnel atone ou bien par devoir, pouvoir), il cède de plus en plus la place à cela, et il en est de même dans les cas où le pronom est suivi de soit, sera ou serait... Mais il va sans dire que ce reste d'un emploi très répandu même dans ces cas-là. » Les résultats de la statistique d'Olsson prouvent plutôt l'inverse de ce que dit cette règle, tandis que devant un pronom personnel atone et devant la forme verbale va c'est

normalement ça qui est employé, dans tous les autres cas mentionnés par Sanfeld (c'est -à- dire devant ne, devoir, pouvoir, soit, serait et devant toutes les formes composées de être) c'est le pronom ce qui prévaut sur ça. Olsson en fait la conclusion suivante: "Le choix est donc libre; ce qui en décide, c'est sans doute le plus souvent le goût individuel de l'auteur, des considérations stylistiques, etc., facteurs qu'il nous faut laisser hors de considérations dans cette étude."

Enfin, il y a encore la concurrence entre le pronom cela et ça. Chez Olsson, le pronom ça prévaut largement sur cela (1270 exemples de ça contre 189 exemples de cela). Dans notre cas la différence n'est pas si marquante mais nous pouvons cependant constater la prévalance de la forme ça.

Olsson explique la prédominance du pronom ça sur cela par le fait que la plupart des exemples avec ce pronom provient des dialogues. Pour des raisons pratiques nous allons employer la forme ça pour parler des deux équivalents : ça et cela.

Différents types du sujet logique

Nous avons déjà constaté que le sujet logique peut prendre des formes divers, les trois principales étant: substantif, infinitif, et proposition subordonnée complétive. Or, à l'intérieur de ces trois catégories, il y existe des variations. Faute d'exemples nous n'avons pas pu répertorier tous les types

de phrases présentées plus bas mais nous trouvons cependant utile d'offrir le classement des formes tel qu'il est présenté par Olsson.

Le premier groupe comprend des substantifs et également d'autres parties du discours équivalentes au substantif: l'adverbe en les pronoms : indéfinis, interrogatifs direct : Que se passe-t-il? (Ionesco, p. 79), interrogatif indirect : ... ce qu'il nous reste à faire...(Ionesco, p. 138). une proposition relative : Il arriva

ce qui devait arriver. (Déon, p. 206) Il existe deux variantes principales de l'infinitif en tant que sujet logique : avec ou sans préposition de. L'infinitif s'emploie sans préposition après: faire + certains adjectifs, par ex. Il ferait beau voir qu'elle nous résiste...

sembler

valoir mieux

L'infinitif peut être précédé aussi de la préposition à mais ce n'est pas la règle qu'après le verbe rester. Les prépositions de et à varient devant la locution c'est à/de + pronom ou substantif. Tous les autres cas sont plutôt des exceptions. En dehors de la proposition subordonnée complétive introduite par que, certains auteurs, Olsson y compris, considère comme susceptible de servir du sujet logique aussi d'autres types de propositions subordonnées. La raison en est que « leur sens est souvent très proche de celui d'une proposition introduite par que. » Les subordonnées mentionnées par Olsson sont de plusieurs types.

Les propositions subordonnées temporelles et conditionnelles ont en commun ce que Bally appelle le « cumul », c'est-à-dire que leur contenu est double. Par exemple dans la phrase « Mais on dirait que ça les gêne quand je travaille! » la proposition temporelle est un cumul du « sens temporel » – « quand je travaille (quand mon travail est fait) » – et d'une « simple énonciation d'un fait » - « que je travaille » (ce fait /que je travail/les gêne) ». De même, dans la phrase « ça m'étonnerait s'il croyait que les ouvriers russes prient pour lui dans leurs usines. » la proposition subordonnée conditionnelle est un cumul de s'il croyait que... et qu'il croie que... Nous pouvons voir que par leur sens les deux types de subordonnée sont très proches de la subordonnée complétive. Les subordonnées de la deuxième classe ont en général un caractère interrogatif ou relatif. Elles expriment « une grande intensité ou un

haut degré ». Par exemple dans la phrase «ça vous étonne, je suis sûr, comme on est complaisant les uns avec les autres, ici », on insiste non sur le fait de la complaisance qu'il y a entre les personnes en question, mais sur le degré de cette complaisance, sur son intensité. » Il serait possible de remplacer la conjonction comme par l'adverbe combien. En dehors de comme et de combien, ces subordonnées peuvent être introduites aussi par : quel + substantif : « c'est extraordinaire avec quelle sûreté il a trouvé la clef de toute cette histoire » à quel point ce que : « c'est inouï ce qu'il y a de gens qui se sont penchés sur Don Juan... » substantif + pronom relatif : « tout le monde disait du bien de son livre, c'était fou le courrier qu'il avait reçu... » La dernière classe des subordonnées est d'un caractère tout à fait spécial : à la place de la conjonction de subordination qui introduit normalement la subordonnée complétive, il y a une pause, marquée par divers signes de ponctuation : virgule, deux points, point-virgule, point d'exclamation, point, etc. Olsson cite comme exemple de ce type la phrase : « ça me sautait aux yeux soudain : Lewis m'en voulait parce que j'avais refusé de rester pour toujours avec lui. » On se pose la question s'il y a vraiment subordination entre les deux propositions séparées par les deux points. Olsson estime que « grammaticalement non, mais [...] logiquement oui. » Il ajoute qu'on pourrait très bien remplacer les deux points par la conjonction que.

Autres verbes impersonnels qui prennent toujours le pronom sujet *il*

Un seul verbe de notre analyse appartient à cette catégorie : s'agir de. Les quatre locutions suivantes, classées également par Olsson dans cette catégorie, ne sont pas représentées dans nos textes : y aller de, en aller + adverbe, en coûter (cher) à qn et en cuire à qn. Toutes ces locutions contiennent l'adverbe pronominal en ou y, qui amène « presque régulièrement l'emploi du sujet il » Le verbe s'agir de, malgré le fait qu'il soit précédé toujours du sujet il et malgré la fréquence de ses apparitions, est un verbe que nous avons

du mal à classer selon les critères établis. Comme nous le savons, le verbe est toujours accompagné de la préposition de + infinitif ou substantif.

Il s'agit plus de juger (Genet, p.84)

Il ne s'agit pas de vous (Genet, p.73)

Nous pouvons démontrer sur nos exemples que ce qui suit le verbe s'agir a toutes les apparences du sujet logique. Cependant, Olsson refuse de le regarder comme tel, argumentant que le verbe ne peut pas être employé personnellement. Cela veut dire que l'infinitif ni le substantif placé après la préposition de ne peut devenir le sujet de la phrase. Nous considérons cet argument comme convainquant et c'est la raison pour laquelle nous plaçons également s'agir de parmi les verbes d'ostension privative

Verbes employés impersonnellement avec le pronom sujet ça

Dans ce groupe de verbes, nous allons aborder un domaine épineux et cela pour deux raisons : premièrement, les auteurs des grammaires, si déjà ils font mention de cet emploi impersonnel, se contentent d'une information bien incomplète. Deuxièmement, étant donné la valeur démonstrative du pronom ça, il est souvent impossible de déterminer s'il s'agit de l'emploi personnel ou impersonnel. C'est aussi pourquoi nous avons cru utile ; en vue d'une plus grande clarté, de délimiter le domaine de l'emploi du morphème ça à la valeur démonstrative. Mais avant de ce faire et avant de passer à l'analyse des exemples, nous allons voir ce que disent les grammairiens sur l'emploi impersonnel de ça avec les verbes qui ne sont pas suivis d'un sujet logique. Comme nous l'avons déjà dit plus haut, les verbes de l'ostension privative n'ont pas reçu beaucoup d'attention de la part des grammairiens. La grande majorité des auteurs s'est limitée à s'interroger sur l'emploi du pronom ça

devant les verbes météorologique. Curieusement, c'est également le cas pour Damourette et Pichon à qui nous devons la terminologie des catégories principales. Sandfeld, au contraire, a consacré aux verbes de l'ostension privative un chapitre entier. Il fournit d'abondants exemples de verbes très variés mais il se soucie peu de distinguer les diverses catégories sémantiques qui ressortent pourtant clairement de ses exemples. A la différence d'Olsson, Sandfeld offre une explication de l'emploi du pronom sujet ça, au lieu de il, avec les verbes de l'ostension privative autres que les verbes météorologique : « Dans cet emploi, cela a supplanté il neutre dans tous les cas où le verbe en question est susceptible d'avoir un sujet personnel. » Nous rejoignons le point de vue de cet auteur car il nous paraît logique

que ce soit tout simplement pour éviter l'ambiguïté de sens que le français se sert du pronom ça au lieu de il avec verbes employés impersonnellement. Que l'on compare à cet égard les deux exemples suivantes :

Il sent bon. (le savon)

Ça sent bon dans la cuisine.

Nous pouvons également citer l'opinion de Grevisse. Dans la paragraphe Observations particulières sur cela et ça il rapproche la valeur du pronom ça de celle de il : « Le sujet est vague, non identifié, et le pronom démonstratif est proche de il impersonnel, avec lequel il peut parfois commuter : ÇA sent la résine, la menthe, l'écorce brûlée (Mauriac, Asmodie II,1) Les exemples de verbes de l'ostension privative que nous venons de citer indiquent que cet emploi est regardé par les grammairiens plutôt comme marginal. C'est le contraire de ce que dit Olsson, qui estime que « pratiquement n'importe quel verbe, intransitif surtout, peut prendre cette construction /c'est-à-dire se construire avec le pronom ce/ si le sujet parlant désire exprimer une certaine nuance ». Il faut pourtant prendre en considération que pas tous les pronom ça/cela, dans la

fonction de sujet, ont la valeur impersonnelle. En réalité, dans beaucoup de cas, ce pronom neutre renvoie à un contexte précédent, sa valeur est donc celle du pronom démonstratif. Rappelons-nous que par définition le verbe de l'ostension privative « ne peut rapporter à rien ». D'où le pronom sujet il, ce ou ça/cela est de rappler ce qui précède dans la narration ou dans la conversation. »D'après Sanfeld l'atécédent de ça en fonction du sujet peut être :

a) un mot ou une expression neutre :

« A quelques pas devant lui, quelque chose de noir et de gigantesque s'abatît... Cela se baissait, flairait la terre, bondissait, ... »

b) une idée contenue dans un adjectif, un verbe ou une phrase entière :

« Dans toutes les langues, on a proclamé l'Anglais hypocrite, égoïste, perfide! Il n'est pas cela. »

c) substantif désignant des choses, des êtres vivants :

Il faut mettre beaucoup d'oignon. Ça conserve en bonne santé. (Déon, p.53)

Les femmes quand ça s'accroche, c'est terrible. Dans les deux derniers exemples cités, le morphème ça n'est pas employé seulement pour reprendre l'oignon ou les femmes mais il revêt en même temps une connotation affective. Il a une fonction renforçative. Le pronom neutre ça peut renvoyer également à n'importe quelle chose présente dans la situation où se déroule le discours ou le dialogue :

-Ça te plaît ? (Le Clézio, p.56)

Ici, le morphème ça représente le tableau que Mondo, le héros du compte, est en train de regarder. En dehors du ça démonstratif, le pronom peut remplir encore d'autres fonctions : ça – adverbe, ça – interjection, ça – particule. Nous n'allons pas nous occuper de ces derniers parce qu'il est peu probable de les

confondre avec le pronom impersonnel. Soit ils font partie des locutions figées, soit ils sont détachés du reste de la phrase, ce qui est marqué par une virgule.

Verbes Impersonnels – ostension dispersonnelle

Dans le chapitre précédent nous avons expliqué pourquoi la langue exige l'emploi du pronom sujet *ça* et non *il* devant les verbes employés impersonnellement.¹ Tous les verbes que nous allons énumérer dans ce chapitre (sauf *falloir*) appartient à la catégorie des verbes employés impersonnellement (qui prennent normalement la construction personnelle) et qui pourtant, comme nous allons le voir, peuvent être aussi précédés du pronom *ça* que *il* ; ce dernier étant même beaucoup plus fréquent. Expliquer ce fait n'est pas difficile : les verbes de l'ostension dispersonnelle ont, à la différence des verbes de l'ostension privative, toujours un sujet logique – un substantif (ou son équivalent), un infinitif ou bien une proposition complétive introduite par *que* – dont la présence empêche de fausses interprétations ou au moins en atténue le risque. Pour présenter les résultats de notre enquête, nous nous sommes basé sur la classification établie par Olsson et les règles d'usage qu'il a observées au cours de sa recherche. Nous allons comparer nos résultats avec ceux d'Olsson et ce n'est que plus tard que nous entamerons une discussion sur la concurrence entre les pronom *ça* et *il* dans ce type d'expression. A cette occasion nous rappellerons les opinions des différents auteurs de grammaires. Nous allons présenter, l'une après l'autre, les catégories suivantes :

*II.3.1. Verbes qui prennent toujours le pronom *il*.*

*II.3.2. Verbes qui prennent toujours le pronom *ça*.*

*II.3.3. Verbes qui prennent tantôt *il*, tantôt *ça*.*

*II.3.4. Locutions formées de *faire* + substantif*

Le sujet logique de ces verbes est un substantif, un infinitif ou une proposition subordonnée introduite par que.

Conclusion

Voilà , on a analysé des formes impersonnelles des verbes. Lors d'analyse on observe les formations des verbes impersonnelles , ses structures sémantiques , utilisations de ces verbes et les places des pronoms avec l'emploi de s verbes impersonnelles . Gougenheim, soit ils ont opté pour une classification nouvelle, comme c'est le cas de Damourette et Pichon et Hugo Olsson. Tous les auteurs étudiés, à l'exception de Baylon et Fabre, et de G. et R. Le Bidois, définissent il comme un sujet vide, sans contenu sémantique. Les quatre auteurs nommés attribuent par contre à ce pronom une certaine valeur sémantique. Enfin, la plupart des auteurs consultés accepte l'analyse de la phrase impersonnelle en deux sujets: grammatical et logique. Pour les opposants à cette théorie, par contre, notamment Brunot, G. et R Le Bidois; etc., le pronom impersonnel est le seul vrai sujet de la phrase. Récapitulons maintenant les règles concernant l'emploi du pronom sujet qui sont apparues à partir du système de Hugo Olsson et qui ont été, dans plusieurs cas, confirmées par notre recherche:

I. Verbes impersonnels

1) ostension privative

- verbes désignant des phénomènes naturels, météorologique (verbes simples ou combinaisons de

faire + adjectif ou substantif) : il - s'agir + quelques verbes précédés d'adverbes pronominaux y ou en, par ex. y aller de : il

2) ostension dispersonnelle

- en principe, n'importe quel verbe intransitif, à l'ostension dispersonnelle : il
- verbe désignant des sentiments : ça
- verbes accompagnés de différent types de compléments : ça
- quelques verbes s'emploient tantôt avec il, tantôt avec ça: arriver, valoir la peine - faire + substantif : cela

.

LITTÉRATURE CONSULTÉE

1. BAYLON, Ch. et Fabre, P. : Grammaires systématique de la langue française avec des travaux
2. pratiques d'application et leurs corrigés. Fernand Nathan. Paris 1978
3. BONNARD, H. : Code du français courant, Magnard. Paris 1997
4. BRUNOT, F. : La pensée et la langue, Masson et Cie. Paris 1922
5. DAMOURETTE, J. et PICHON, É. : Des mots à la pensée, Essai de Grammaire de la langue
6. Française, tome IV. Bibliothèque du « français moderne ». Paris 1911-1914
7. Popova I.N., Kazakova J.A. Grammatika fransuzskaya yazik.(2007)
8. Ibragimov X., Mamadaliyev A. Fransuzcha-o'zbekcha lug'at., Dictionnaire francais-Ouzbek. (2008)
9. Benveniste-Claire Blanche, (2010). Approche de la langue parlée en français, L'Essentiel français, Ophrys, Paris
10. Benveniste et Jeanjean « Le français parlé »
11. Chiss Jean-Louis, Filliolet Jacques, Maingueneau Dominique, (2001). Introduction à la linguistique française, tome II : syntaxe, communication, poétique, Hachette Supérieur, Paris
12. Gadet Françoise, (2007). La variation sociale en français, nouvelle édition revue et corrigée, L'Essentiel français, Ophrys, Paris.
13. J.Peytard, Grammaire du français parlé – « Le français dans le monde », n.57, 1918, pp. 2-3
14. Electron Dictionnaire Francais ABBYY Lingvo x5 2011